

# **Les Prix de l'Ordre des psychologues du Québec**

**Vocation des prix, critères d'admissibilité  
et critères d'évaluation**

**18 février 2020**

## PRIX NOËL-MAILLOUX

---

### VOCATION DU PRIX

Ce prix, ainsi nommé en l'honneur du père Noël Mailloux, premier récipiendaire et fondateur du département de psychologie de l'Université de Montréal, est décerné à un psychologue qui s'est distingué par sa contribution à l'avancement de la profession de psychologue. Ce prix souligne l'ensemble d'une carrière marquée par l'excellence.

### CONDITIONS D'ADMISSION

- Être membre de l'Ordre des psychologues du Québec.
- Ne jamais avoir été radié, pour des motifs d'ordre disciplinaire, du tableau des membres de l'Ordre.
- Ne jamais avoir porté préjudice à l'Ordre ou à la profession, ni avoir été en litige avec lui.

### CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Le récipiendaire du prix Noël-Mailloux, présente une carrière marquée par l'excellence et doit avoir contribué de façon marquante par :

- Ses initiatives.
- Ses réalisations.
- Son rayonnement.
- Sa contribution à l'avancement de la profession de psychologue.

Il doit également posséder une compétence professionnelle reconnue par ses pairs.

## PRIX PROFESSIONNEL

---

### VOCATION DU PRIX

Le prix professionnel est remis à un psychologue pour une ou des réalisations remarquables.

### CONDITIONS D'ADMISSION

- Être membre de l'Ordre des psychologues du Québec.
- Ne jamais avoir été radié, pour des motifs d'ordre disciplinaire, du tableau des membres de l'Ordre.
- Ne jamais avoir porté préjudice à l'Ordre ou à la profession, ni avoir été en litige avec lui.

### CRITÈRES D'ATTRIBUTION

À partir de ses compétences professionnelles, le récipiendaire doit avoir accompli une ou des réalisations professionnelles remarquables et rencontrer au moins l'un des critères suivants :

- Avoir fait fonction de chef de file comme praticien, théoricien, formateur ou vulgarisateur auprès du public ou sur des tribunes professionnelles.
- Avoir fait preuve d'innovation ou de créativité dans l'un ou l'autre des champs de pratique de la psychologie.
- Avoir accompli une ou des réalisations ayant entraîné des changements dans la pratique ou dans la formation des psychologues ou ayant réorienté les efforts déployés en psychologie professionnelle.

## **PRIX DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE PSYCHOLOGIQUE** (Anciennement le *Prix annuel de l'Ordre*)

---

### **VOCATION DU PRIX**

Le prix de la santé et du bien-être psychologique est décerné à une personne, à un organisme ou à une entreprise pour reconnaître son engagement et sa contribution significative à l'amélioration de la santé et du bien-être psychologique des Québécois.

### **CONDITIONS D'ADMISSION**

- *Dans le cas d'une personne* : ne pas être membre, ni admissible, de l'Ordre des psychologues.
- *Dans le cas d'un organisme* ou d'une entreprise : ne pas être constitué principalement de psychologues.

### **CRITÈRES D'ATTRIBUTION**

Le récipiendaire du prix de la santé et du bien-être psychologique doit :

- Avoir apporté une contribution significative à l'amélioration de la santé et du bien-être psychologique dans la société québécoise.
- Avoir démontré un sens humanitaire par la réalisation d'actions préventives, curatives ou informatives.